

## Déclaration de protection des données

### I Bases légales

1. Le présent document se fonde sur la loi suisse sur la protection des données (LPD) entièrement révisée, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023.
2. Les traitements en rapport avec des maladies ou des accidents sont régis par la législation relative à l'assurance-maladie et à l'assurance-accidents.

### II Responsable du traitement des données

3. Le responsable du traitement des données au sens de la LPD est:

**l'Association professionnelle pour la santé et le mouvement (BGB Schweiz)**

Katzenbachstrasse 221, 8052 Zurich

info@bgb-schweiz.ch / bgb-schweiz.ch/fr/

Tél. 044 300 60 60

### III Principes et sécurité des données

4. Les données personnelles ne peuvent être traitées ou transmises qu'avec le consentement des personnes concernées ou si une base juridique le permet. Ce consentement est facultatif et révoquant en tout temps.
5. Les personnes concernées doivent être informées en détail de la finalité et de l'ampleur du traitement de leurs données.
6. Les données personnelles doivent être protégées par des mesures techniques et organisationnelles contre tout traitement non autorisé.
7. Les dispositions légales concernant le secret professionnel et le devoir de discrétion s'appliquent. Cela signifie que toutes les données personnelles communiquées dans le cadre d'un traitement sont à traiter de manière confidentielle.

### IV Collecte et traitement de données personnelles

8. L'association BGB Schweiz collecte des données au moment où elle admet un nouveau membre en son sein. De plus, tout membre actif en tant que professionnelle ou professionnel de l'activité physique gère un portefeuille de formation initiale et continue. Les factures sont envoyées par e-mail.
9. BGB Schweiz propose à ses membres différentes prestations qu'elle fixe par des contrats cadres ou des conventions de prestations conclus avec des associations, des assurances et d'autres organismes de financement. Dans le cadre de ces contrats et conventions, BGB Schweiz est habilitée à transmettre les données nécessaires concernant ses membres. BGB Schweiz défend les intérêts de ses membres vis-à-vis de l'OrTra Activité physique et santé ainsi que vis-à-vis d'instances de certification (p. ex. MEFIT et Fitness Guide).

10. BGB Schweiz offre à ses membres actifs la possibilité de se présenter sur son site web. Les indications suivantes sont publiées à cet effet: nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse, e-mail et site web (s'il existe), ainsi que les cours proposés, classés par domaines. En demandant son affiliation comme membre actif, le futur membre indique s'il souhaite que ses données personnelles soient publiées sur le site web de BGB ou non. Si un membre actif désire effectuer une modification à ce sujet, il doit en informer le secrétariat de BGB par écrit dans les plus brefs délais.

## **V Consignes internes**

11. L'association BGB Schweiz émet des consignes internes concernant la gestion des données publiquement accessibles de ses membres. Ces consignes doivent être respectées par tous les membres, organes, formatrices et formateurs attachés à BGB.
12. Si des adresses de membres sont copiées sur le site web de BGB pour envoyer une information ou de la publicité, les instructions suivantes sont à respecter:
  - Il convient d'indiquer d'où les données proviennent.
  - En cas d'envoi d'e-mails, aucune adresse de destinataire ne doit être visible (envoi en copie cachée).
  - Dans chaque courrier, il convient d'indiquer que la ou le destinataire peut mettre fin aux envois en écrivant un message dans ce sens à leur émettrice ou émetteur. Toute demande de suppression d'une adresse d'une liste de destinataires doit être strictement respectée. Cette consigne s'applique tant que la ou le destinataire n'a pas émis explicitement et par écrit le souhait d'être réintégré à la liste des destinataires.
13. Le personnel du secrétariat de BGB Schweiz est soumis au devoir de discrétion concernant la clientèle et les secrets commerciaux. Le devoir de discrétion s'étend aussi aux données de la base de données des membres. Les données ne doivent pas être exploitées à des fins personnelles ou celles de tiers, ni transmises à des tiers.
14. Les organes de BGB Schweiz, tels que le comité directeur, les formatrices et formateurs ainsi que les groupes de travail et les groupes spécialisés ont accès uniquement aux données des membres qui leur sont nécessaires pour exécuter leurs tâches conformément aux mandats confiés par l'assemblée des membres, le comité directeur ou le secrétariat. Les données ne doivent pas être exploitées à des fins personnelles ou celles de tiers, ni transmises à des tiers.
15. Les consignes internes pour les formatrices et formateurs de BGB Schweiz concernant la gestion des données des personnes participant aux cours sont fixées dans le règlement pour les formatrices et formateurs.

## **VI Durée de conservation**

16. La durée de conservation des données se fonde sur les dispositions légales en vigueur. Les données sont conservées aussi longtemps qu'elles sont utiles à la finalité de leur traitement.

## **VII Droits relatifs aux données personnelles**

17. Toute personne au sujet de laquelle des données ont été collectées et traitées a le droit, en tout temps, de les consulter et d'être informée de leur traitement. Elle a en outre le droit d'exiger que toutes les données personnelles la concernant que nous avons enregistrées soit effacées.

Zurich, le 1<sup>er</sup> septembre 2023